

## VICTIMES ou TEMOINS d'une rumeur ou de violence ne restez pas seuls, AGISSEZ!

De la rapidité de votre réaction dépend la résolution du préjudice subi.  
Il ne faut surtout pas banaliser la violence et les rumeurs sous toutes leurs formes!

En amont: un travail de prévention et de sensibilisation des élèves, des collègues et des parents est indispensable

Quand l'incident est survenu: - prévenir le chef d' Etablissement/ IEN  
- remplir le registre santé et sécurité  
- prévenir les représentants du personnel  
- prévenir l'infirmière  
- demande de protection fonctionnelle  
- dépôt de plainte éventuel



**Matérialiser les faits:** captures d'écran, témoignages écrits (reprendre exactement les mots)



## **INFORMATIONS PRATIQUES**

Association d'aide aux victimes 2 bis rue André Fourcade 65000 TARBES 05 62 51 98 58

CDAD 65 , palais de justice, 65000 TARBES 05 62 34 96 73. [cdad65@orange.fr](mailto:cdad65@orange.fr)

Autonome de solidarité, 7 rue Voltaire, 65000 TARBES, 05 62 93 86 65

FSSCT , à la DSDEN, 13 rue G. MAGNOAC, 65000 TARBES, 05 67 76 56 65, [sec.fsssct65@ac-toulouse.fr](mailto:sec.fsssct65@ac-toulouse.fr)

Assistante sociale des personnels, Conseiller de prévention départemental, DSDEN,  
13 rue G. MAGNOAC, 65000 TARBES, 05 67 76 56 65